

SÉANCE DU 07 JUILLET 2023

Ordre du jour :

- Communication au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations,
- Décisions modificatives : budget commune et eau/assainissement,
- Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron : modification des statuts,
- Création d'un comité pour le recensement des chemins ruraux,
- Questions diverses.

Le 07 Juillet deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame COURRIOUX, Maire.

Étaient Présents : Madame COURRIOUX, Monsieur GIRAUDON, Madame SEGARD, Messieurs DESMONS-ALENCOURT, GAULLIER, Mesdames FERNANDES, LAVINA, Monsieur FAUCARD, Madame CARRE, Monsieur DARGENTON, Mesdames JOBEZ, MAILLET.

Etaient absentes : Mesdames GARREC - DOISNE.

Madame GARREC a donné pouvoir à Madame FERNANDES.

Madame DOISNE a donné pouvoir à Madame SEGARD.

Secrétaire : Madame JOBEZ

Les procès-verbaux des séances du 09 juin sont adoptés à l'unanimité.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du 13 novembre 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Décision n°3-2023 : Signature d'un contrat de location avec Monsieur Thierry GIAICHEL pour le logement situé 58 rue de Chaon à compter du 1^{er} juillet 2023 et d'un loyer mensuel de 160.00 €.

DÉCISIONS MODIFICATIVES : BUDGET COMMUNE ET EAU/ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer les modifications de crédits ci-dessous sur le budget commune et celui de l'Eau et Assainissement.

Budget commune :

002 report fonctionnement : + 0,88 €

60612 électricité : + 0,88 €

2151 réseaux voirie : + 0,07 €

001 report investissement : +0,07 €

Budget Eau et Assainissement :

002 report exploitation : + 0,52 €

604 prestations de services : + 0,52 €

.../...

001 report investissement : + 0,48 €

2315 immobilisations en cours : + 0,48 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les opérations budgétaires ci-dessus.

SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON : MODIFICATION DES STATUTS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat d'Entretien du Beuvron dit SEBB à engager une procédure de modification de ses statuts, conformément aux dispositions du C.G.C.T. dont les articles L5721-1 et L5211-20.

Cette modification des statuts porte sur le changement d'adresse de son siège social, et propose la modification de l'article 3 de la manière suivante :

ARTICLE 3 - Siège social et durée : Le syndicat mixte porte le titre de Syndicat Mixte d'Entretien du Bassin du Beuvron. Il est institué pour une durée illimitée. Son siège social est fixé à : 22b avenue de la Sablière – 41250 BRACIEUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification de l'article 3 – Siège social et durée : Le syndicat mixte porte le titre de Syndicat Mixte d'Entretien du Bassin du Beuvron. Il est institué pour une durée illimitée. Son siège est fixé à : 22b avenue de la Sablière – 41250 BRACIEUX.

Le Syndicat sera informé de la décision.

CRÉATION D'UN COMITÉ POUR LE RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX

Selon l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a décidé de créer le comité consultatif suivant : « Comité pour le recensement des chemins ruraux ».

Les membres sont : Monsieur Sébastien GAULLIER – Madame Martine JOBEZ – Monsieur Daniel SIMON – Monsieur Michel COURRIOUX – Madame Nadège DOISNE.

QUESTIONS DIVERSES

- Devant la qualité des spectacles, pendant la semaine de festival itinérant, le Conseil Municipal souhaite déposer une motion de soutien à la compagnie du Belouga auprès de la Région.

- Le compromis de vente des bâtiments de l'ancien restaurant a été signé le 26 juin dernier. La date butoir est fixée à fin août pour la signature définitive. Le Conseil en sera informé.

- Le Conseil Municipal accepte de recevoir le label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers ». Ce label récompense les communes dans leur engagement aux côtés des sapeurs-pompiers. La convention existante sera actualisée.

- Le courrier de Madame TURUNEN concernant la bibliothèque a été distribué aux conseillers. Les arguments avancés sont recevables, mais la priorité est accordée sur la revitalisation des commerces. Pour l'instant, il est proposé de mettre à disposition, une fois par mois, la salle des fêtes pour l'organisation d'événements spécifiques. Le forum des associations aura lieu le 16 septembre prochain la bibliothèque y sera représentée.

- Le Conseil Municipal émet un avis très réservé sur le Projet Régional de Santé – Troisième génération (PRS3) 2023-2028 car ce projet n'a pas le niveau d'ambition souhaité. Le niveau de consultation aurait dû être à une échelle plus élevée que celle d'une commune pour plus de pertinence. Le contrat local de santé a permis la prise en charge d'un poste à l'Institut Médical de Sologne, à Lamotte-Beuvron, par la Région et l'Agence Régionale de Santé.

- Commission Commerce :

« France Services » de Salbris assistera au forum des associations.

Le 18 novembre : marché de Noël à la salle des fêtes avec les Bricolotes. Priorité est faite aux créateurs locaux.

Distributeur de pizzas : il sera proposé le parking du cimetière comme lieu d'implantation.

- Organisation du 14 juillet.

- Modification de l'heure pour les prochains conseils municipaux : 20 h 30.

.../...

- Madame le Maire informe de la réception d'un courrier de Madame Pascale CHESNE avant la séance de conseil. Elle n'a pas pu en prendre connaissance. De ce fait le courrier sera lu à la prochaine réunion.
- Maison M. MORIN : la signature a lieu en juillet. Une déclaration de travaux doit être déposée.
- Des rendez-vous vont être prévus pour la signature de l'échange du chemin de la Clancheuse et la vente de terrain à Monsieur et Madame CHAUVIN.
- Un courrier doit être adressé au Département pour le stationnement du car scolaire.
- Maison Mme MICHOUX : Monsieur GIRAUDON lui rendra visite prochainement.
- Le 15 juillet : le Club Triton France organise une exposition de motos de 16 h à 18 h 30 à l'Asile.
- L'inauguration du géocaching a lieu le 08 juillet à 10 h devant la mairie.
- Le bulletin sera distribué en octobre.

Mme COURRIOUX Bernadette, Maire	
Mme JOBEZ Martine, Conseillère Municipale Secrétaire de séance	